



## EIC

# Modifications d'utilisation d'agents en roulement, l'UNSA-Ferroviaire rappelle la règle !

*Novembre 2021*

En audience, vos représentants UNSA-Ferroviaire alertent la Direction de l'EIC sur les dérangements des agents en roulement sur leurs temps de repos par leur manager ou les astreintes.

En effet, nous constatons que les appels sont de plus en plus fréquents pour effectuer des modifications d'utilisation en dehors des délais réglementaires .

## **POUR L'UNSA-FERROVIAIRE, CETTE SITUATION EST INACCEPTABLE !**

Nous avons rappelé les dispositions réglementaires en vigueur pour les agents en roulement :

- Information sur la programmation des périodes travaillées et des repos  
→ **au plus tard à J-10.**
- Commande des agents : révision du programme semestriel à **J-10.**
- Communication ou modification des prises de services et fins de services des journées de services programmées : **au plus tard à J-3.**
- Uniquement pour les situations particulières type « circonstances accidentelles et imprévisibles prévues au RH 0677 (perturbations au sens de l'article L122-2 du code des transports) la modification des repos et périodes travaillées : **24h avant le début du jour concerné.**

## L'UNSA-Ferroviaire dénonce les appels aux agents de réserve durant leurs congés !



### Rappel des règles

Les agents devant effectuer un remplacement doivent être commandés avant le commencement de leur repos. La commande au cours du repos ne peut se faire qu'en cas de circonstances accidentelles et dans ce cas, aussi près que possible du début ou de la fin du repos, compte tenu, dans ce dernier cas, du temps nécessaire à l'agent pour se préparer.

### Pour les agents de réserve

Notre consigne syndicale est donc de **REFUSER** toute modification de commande **HORS REGLEMENTATION**.

L'Entreprise se doit d'appliquer l'accord collectif sur l'organisation du temps de travail ainsi que les dispositions complémentaires réglementaires prévus au RH 00677.

## **Pour l'ensemble des dérangements subis par les agents, l'UNSA-Ferroviaire revendique une compensation financière !**

Il est également rappelé à la Direction qu'elle devrait envisager de revoir sa copie sur les montants des gratifications et les méthodes de reconnaissance qui peuvent être multiples...

Cela permettrait, entre autres, de contrer le manque d'attractivité de nos métiers que nous déplorons. Un manque de ressources en personnel qui impacte directement la QVT des agents.



# **UNSA-Ferroviaire RA**

45, rue Sainte Geneviève - Lyon 6

[ur.lyon@unsa-ferroviaire.org](mailto:ur.lyon@unsa-ferroviaire.org)